

ECONOMIE 04 - L'ORGANISATION DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Le discours dominant des institutions internationales (OMC...) et de la plupart des gouvernements est favorable au libre-échange. Pourtant, en pratique, les mesures protectionnistes se multiplient et entraînent des litiges entre États que l'Organisation mondiale du commerce s'efforce de limiter et d'arbitrer. Le libre-échange se développe plus aisément dans un cadre régional (Union européenne, par exemple).

1. LE LIBRE-ÉCHANGE ET LE PROTECTIONNISME

A. QU'EST-CE QUE LE LIBRE-ÉCHANGE ET LE PROTECTIONNISME ?

Le libre-échange est l'application des théories libérales aux échanges internationaux : la liberté totale du commerce doit être instaurée entre les nations et toute entrave aux échanges internationaux (droits de douane, contingentements, etc.) doit disparaître.

Le protectionnisme consiste, à l'opposé, pour un État à prendre des mesures (droits de douane, quotas ou contingentements, subventions aux exportations, protectionnisme déguisé derrière des normes et réglementations techniques ou sanitaires) visant à faire obstacle aux importations, afin de protéger la production nationale contre la concurrence étrangère.

B. LE DÉBAT : LIBRE-ÉCHANGE OU PROTECTIONNISME ?

1. Arguments en faveur du libre-échange ou contre le protectionnisme

Les partisans du libre-échange adressent de nombreuses critiques aux défenseurs du protectionnisme :

- ✓ toute mesure protectionniste entraîne de la part des autres pays des mesures de rétorsion. La réduction des importations risque d'entraîner une chute des exportations ;
- ✓ le protectionnisme entraîne une baisse de la qualité des produits en empêchant une confrontation stimulante avec les entreprises étrangères ;
- ✓ le protectionnisme, en évitant aux producteurs nationaux d'aligner leurs prix sur le niveau mondial, est facteur de hausse des prix ;
- ✓ le protectionnisme, en favorisant un repli des pays sur eux-mêmes, risque d'accentuer les rivalités nationales.

Les défenseurs du libre-échange ne se contentent pas de critiquer le protectionnisme : pour eux, le libre-échange permet à chaque pays de se spécialiser dans les productions pour lesquelles il est le plus efficace et d'acheter à d'autres pays les biens qu'il ne produirait pas à des coûts plus bas s'il les produisait lui-même. Par ailleurs, le libre-échange stimule la concurrence entre les entreprises des différents pays, ce qui améliore leur efficacité pour le plus grand profit du consommateur.

2. Arguments en faveur du protectionnisme et contre le libre-échange

- Le libre-échange entraîne d'importantes destructions d'emplois dans les secteurs soumis à une forte concurrence étrangère. Le protectionnisme peut, au contraire, favoriser l'emploi à court terme et la protection des droits sociaux des salariés ;
- Il est parfois nécessaire de protéger, pendant un certain temps, des industries naissantes ou vieillissantes (en restructuration) ;
- Les pouvoirs publics peuvent souhaiter protéger certains secteurs (agriculture, pêche, cinéma, chanson...).

2. L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) ET SES MISSIONS

De 1947 à 1994, le **GATT** (*General Agreement on Tariffs and Trade* ou accord général sur les droits de douane et le commerce) a eu pour principal objectif de libéraliser le commerce international, en réduisant et, si possible, en éliminant les obstacles tarifaires et non-tarifaires au commerce entre les pays membres. Les cycles (ou *rounds*) de négociations multilatérales du GATT ont permis d'obtenir une forte baisse des droits de douanes sur les produits industriels : de 40 % en 1947 à 5 % en 1994.

Simple accord, le GATT ne constituait pas une organisation internationale permanente. Les accords de Marrakech ont donné naissance, en 1994, à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui a pris la suite du GATT avec des objectifs élargis : en effet, l'OMC vise à étendre la libéralisation du commerce des biens industriels, déjà bien avancée par le GATT, aux échanges de produits agricoles et textiles, au commerce des services et à garantir la protection de la propriété industrielle (153 Membres au 23 juillet 2008).

Les deux principales **missions de l'OMC** sont :

- **de réduire les obstacles aux échanges internationaux** (droits de douanes, quotas, contingentements, normes techniques et sanitaires, etc.) ; les résultats obtenus lors des conférences organisées, tous les deux ans, par l'OMC ont, à ce jour, été assez minces..., en raison de divergences importantes entre pays développés et pays en développement, des difficultés à libéraliser le commerce international des produits agricoles, etc. ;
- **d'arbitrer les conflits commerciaux internationaux** (rôle de l'Organisme de Règlement des Différends) : l'OMC a condamné de nombreux pays qui ne respectaient pas les règles d'un commerce international loyal, en autorisant l'application de mesures de rétorsion (droits de douane, embargo sur certains produits...) de la part du (ou des) pays victime(s).

3. LA RÉGIONALISATION

Dans la seconde moitié du XXe siècle, le libre-échange s'est également développé dans le cadre d'unions régionales :

- zone de libre-échange : certains pays signent un accord réduisant ou abolissant entre eux les barrières douanières et les restrictions quantitatives (ALENA, par exemple) ;
- union douanière : c'est une zone de libre-échange qui se dote d'un tarif extérieur commun (MERCOSUR, par exemple) ;
- marché commun : c'est une union douanière qui assure, en plus, la libre-circulation des capitaux et des personnes (Union européenne à 27 membres, par exemple) ;
- union économique : au sein d'un marché commun, les normes et réglementations internes sont harmonisées. La politique monétaire devient commune.

L'Union économique et monétaire (ou zone euro), qui regroupe dix-sept États-membres en 2011, constitue, à ce jour, le seul exemple d'intégration aussi poussée.